DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 02.057

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

6 MAI 2002 6 MAI 2002

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes Barraud-Ducheron, Brault, Mm. Bujard, Cau, Coassin, Mmes Courtin, Croue, Dacosta, Doumecq, Durand, M. Favre, Mme Grammatico, M. Guiard, Mme Joly, Mm. Libouban, Merle, Mme Peltier, Mm. Potennec, Raymond, Simonnet, Melle Turpin, Conseillers

<u>ETAIENT REPRESENTES</u> : M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE

Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 29 Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en application des articles 73 et 99 de la loi 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le Conseil Municipal détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- * De fixer les orientations de la formation dans les domaines suivants :
- le statut de l'élu local,
- les finances locales,
- les marchés publics,
- la délégation de service public,
- la coopération intercommunale,
- l'action sociale, l'animation, la culture, le sport et la vie associative,
- l'urbanisme et l'environnement,
- les nouvelles technologies.
- * De fixer les crédits ouverts pour l'année 2002 au titre de la formation des élus à 30 600 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Exécutoire Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT formalités légales Certifié

Compte-tenu de l'accomplissement

des

le 27 mai 2002

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du

Maire,

Le Directeur

Général Adjoint des

Services,